ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 12 Décembre 2026 à 09h30
au Théâtre de la Camilienne,
12 rue des Meuniers – 75012 Paris

ORDRE DU JOUR

09h00 : Accueil des participants, ouverture des émargements – remise des boitiers de vote

- **Allocution du Président, Philippe SURMON**
- **Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**
- **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 06 Décembre 2025**
- **Approbation du Rapport d'activité de la saison 2025/2026**
- **Proposition de nomination de M. Edgar VIEIRA en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, couvrant les exercices 2026/2027 à 2031/2032**
- **Rapport financier au 30 Juin 2026 :**

a) Lecture des rapports par M. Gilles POSTERNAK, Trésorier Général
b) Lecture des rapports par le Commissaire aux Comptes
c) Approbation du rapport financier et des comptes annuels clos le 30 Juin 2026

- **Budget actualisé 2026/2027 :**

a) Lecture du budget par M. Gilles POSTERNAK, Trésorier Général
b) Approbation du budget actualisé 2026 / 2027

- **Budget Prévisionnel 2027/2028 :**

a) Lecture du budget par M. Gilles POSTERNAK, Trésorier Général
b) Approbation du budget prévisionnel 2027 / 2028

- **Election de membres du comité directeur pour pourvoir aux vacances :**

- Mme GAUTIER Nadine
a) Présentation de Mme GAUTIER Nadine
b) Vote pour l'élection de Mme GAUTIER Nadine

- M. BROOHM Nikoe
a) Présentation de M. BROOHM Nikoe
b) Vote pour l'élection de M. BROOHM Nikoe

- M. DERACHE Cyril
a) Présentation de M. DERACHE Cyril
b) Vote pour l'élection de M. DERACHE Cyril

- M. DJEDDI Nordine
a) Présentation de M. DJEDDI Nordine
b) Vote pour l'élection de M. DJEDDI Nordine

- M. HUCK Stéphane
a) Présentation de M. HUCK Stéphane
b) Vote pour l'élection de M. HUCK Stéphane

- **Questions diverses présentées par les clubs (*)**
- **Clôture de l'Assemblée Générale**

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.3 Représentants des clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.
Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 3 y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par **« courriel avec la messagerie officielle du club** » à en-tête du club au secrétariat du District, **dûment signées par le Président de l'Association**, au plus tard **le 04 Décembre 2026.**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Annexe Financière).